



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

APPLICATION DU CODE MINIER

COMMUNE DE LAVAL

Objet : demande présentée par la SAS Aïden, dont le siège social est situé 148-152 route de la Reine à Boulogne-Billancourt (92 100), en vue d'obtenir une autorisation de recherches de gîtes géothermiques et une autorisation d'ouverture de travaux miniers sollicitées par la SAS Aïden concernant le projet d'implantation d'un champ de sondes géothermiques sur le site du centre commercial Carrefour situé au 46 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Laval (53000).

Commissaire enquêteur : M. Loïc Roueil, cadre de France Télécom en retraite.

Dates et modalités de l'enquête publique : du **vendredi 24 mars 2023, 9h00, au lundi 24 avril 2023, 17h30**. Le dossier sera déposé en mairie de Laval (centre administratif, place du 11 Novembre) afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie : le lundi 9h00-12h00/13h30-17h30, du mardi au vendredi 8h00-17h30 (en continu) et le samedi 8h00-13h00.

En outre, le dossier de l'enquête peut être consulté sur un poste informatique à disposition du public à la préfecture de la Mayenne, BPEF, 46 rue Mazagran à Laval (53000) du lundi au vendredi 9h00-12h30/13h30-16h30 et sur le site internet dédié à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/sondes-geothermiques-carrefour-laval>

Le dossier comporte notamment une étude d'impact ainsi qu'un avis de l'autorité environnementale.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Laval. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Laval, qui les annexera au registre d'enquête, ou par voie électronique : sondes-geothermiques-carrefour-laval@mail.registre-numerique.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et consultables à l'adresse ci-dessus.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Laval, le vendredi 24 mars 2023, de 9h00 à 12h00, le mercredi 29 mars 2023, de 14h30 à 17h30, le samedi 15 avril 2023, de 10h00 à 13h00, le lundi 24 avril 2023, de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Laval, en préfecture de la Mayenne, et sur le site Internet des services de l'Etat en Mayenne (www.mayenne.gouv.fr : Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Enquetes-publiques-hors-ICPE-Commissaires-enqueteurs/Divers).

Informations complémentaires : elles peuvent être demandées à M. Quentin Barral, chef de projets bas carbone-projets innovants, 06 84 59 59 89 // quentin.barral@accenta.ai

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une autorisation de recherche de gîtes géothermiques et une autorisation d'ouverture des travaux miniers, ou des refus motivés. Celles-ci seront prises par le préfet de Mayenne.